



Editorial du printemps 2014 : Nouvelle donne.

par le Dr Louis Reymondon, secrétaire général, fondateur de VIVA

La poignée d'entre nous qui a fondé VIVA, au lendemain de la catastrophe de 2010 qui a dévasté la Basse Vallée de l'Argens (BVA), avait le fol espoir de mesures rapides de protection et de réduction de sa vulnérabilité... Pari perdu !

Ce sigle, signifiant « *Vivre Installés au Val d'Argens* », était l'affirmation que les sinistrés entendaient se maintenir et se redresser avec l'aide des Pouvoirs publics, naturellement mobilisés. Mais leur Député, M. Georges GINESTA, leur enlevait aussitôt toute illusion : " *Vous n'arriverez à rien car chaque municipalité du bassin versant bottera en touche en raison de la dilution des responsabilités* " ! Dont acte...



VIVA - 1^{er} septembre 2010, le Député s'adresse aux sinistrés

Aujourd'hui, après 4 ans et plusieurs répétitions quasi identiques de ces inondations, les habitants et les entreprises qui restent exposés aux mêmes risques ne sont pas là par choix : Impossible de vendre à son prix un bien en danger qui a perdu sa valeur, impossible de trouver ailleurs un foncier convenable pour re-localiser une entreprise agricole ou commerciale, impossible de refaire sa vie en paix et en sécurité, ni ici, ni sous de meilleurs ciels. Les quelques sinistrés qui ont abandonné la place ont beaucoup perdu : Pour tous *la résilience est introuvable*.

Ceux qui restent, découragés, ont pourtant gagné la bataille : l'Association a fait le job et obtenu la levée des obstacles administratifs jusqu'aux sommets de l'Etat. **Le bilan de VIVA est très positif** et les rôles sont maintenant clarifiés. Que les responsables, désormais bien désignés, fassent leur travail et qui vivra verra !

Les municipalités n'auront plus qu'à assurer l'alerte en cas de danger, les secours d'urgence (avec la police, les sapeurs-pompiers, leurs services techniques) et l'entretien régulier de la voirie et des réseaux divers qui leur revient. Elles veilleront aussi aux infractions à la légalité : remblais et permis de construire litigieux.

Dorénavant, la réduction de la vulnérabilité aux inondations est une compétence obligatoire des Intercommunalités. Ainsi, le député-maire de Saint-Raphaël, qui déplorait l'absence de gouvernance globale, en devient le principal élu responsable : avant les élections municipales et communautaires il a organisé la CAVEM (Communauté des Agglomérations Var-Estérel-Méditerranée) sous sa présidence et entièrement à sa main. C'est à son initiative que revient maintenant la sauvegarde des personnes et des biens de la plaine agricole et touristique de l'Argens, dont l'urgence est pressante.

Le député, M. GINESTA, n'avait pas obtenu la Mission commune d'information parlementaire demandée par VIVA. M. le sénateur COLLOMBAT y est parvenu et a initié la taxe dédiée qui apportera aux territoires les moyens financiers d'une politique de protection efficace. **La CAVEM** pourra donc exercer sa responsabilité urgente : la levée des fonds appropriés aux projets d'aménagement du **Syndicat Mixte du Bassin versant** institué par décret du Préfet du Var.

Lorsqu'un lavabo est bouché on commence par vider le siphon avant d'ouvrir le robinet : le phasage des travaux impératifs doit donc être conçu et conduit en priorité de l'aval vers l'amont, pour drainer le delta de l'Argens.

VIVA a aussi obtenu du Ministère de l'Ecologie le classement de la Basse Vallée de l'Argens comme une **zone sensible d'intérêt national** et une mission sur site d'un **Atelier National des territoires en mutations exposés aux risques**.

Atelier 1 Vallée de l'Argens



Première visite sur site avec les élus les 29/30 janvier 2014

Tous les leviers de mise en œuvre de l'action sont précisés et les rôles distribués. VIVA n'a plus vocation à faire bouger les lignes. C'est aux divers syndicats catégoriels et aux Chambres consulaires de représenter les professionnels.

VIVA devra donc se transformer, dans la nouvelle donne, en **Observatoire des mutations de l'environnement du Val d'Argens** : une obligation de travaux où les élus communautaires sont attendus.

Vivre installés au Val d'Argens

Défense et entraide des habitants, cultivateurs, entrepreneurs et établissements sinistrés du Val d'Argens